

Délibération n° 26	Conseil Municipal du 11 avril 2017
Service Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.10 – Finances - Divers
<p>Le Mardi 11 Avril deux mille dix-sept à 17 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 07/04/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 25</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 8</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 13/04/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Richard KASPZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSELLIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie CODRON.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 8</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33 :</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet :</p> <p>Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » à compter du 1^{er} janvier 2017</p>	
<p>Rapporteur : Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances, Tourisme et Communication</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Autoriser le dépôt vente de billetterie du Parc d'Attractions « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie »</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le dépôt vente de billetterie de « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires ci-dessous :

Les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif unique de 19.90 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 4 % sur le tarif unique de 19.90 € soit 0.80 € par billet vendu.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire
Philippe Fait



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170411-del26-11042017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

